Retraités Fonction Publique FGR

La feuille de la FGR
d'Indre-et-Loire

octobre 2026

fgrfp37@gmail.com

Le 19 novembre à PARIS

Inquiétude, surprise, colère ou espoir: chacun a pu éprouver ces réactions lors de ce dernières semaines! Le Mouvement social exceptionnel de cette rentrée qui se poursuit et gagne de nouvelles catégories a contraint le gouvernement à réagir. Sans doute trop tardivement. Les quelques mesures obtenues, qu'elles qu'en soient les appréciations, montrent la nécessité d'agir massivement. Nombre de retraités sont intervenus lors de la journée du 14 pour les retraites complémentaires ou dans les nombreuses et massives manifestations d'octobre.

Quelque temps oubliés, le débat budgétaire et le vote du budget de la Sécurité Sociale reviennent au premier plan: « Les retraites premiers perdants de la copie gouvernementale! » titre le journal Les Echos en estimant à 60% la part des « économies » reposant sur les revenus des retraités.

Plutôt que de s'attaquer aux superprofits qu'emmagasinent les multinationales les mesures d'économie de 54 milliards d'euros touchent pour l'essentiel les comptes sociaux et les services publics.

La désindexation des pensions comme la suppression de l'abattement des 10% figuraient déjà dans le budget 2026. Par notre engagement nous avions obtenu la suspension de ces mesures particulièrement injustes. En 2027 le gouvernement veut les rétablir! En nous présentant comme des privilégiés qui sacrifient l'avenir de la jeunesse!

Depuis 2017 pourtant, le pouvoir d'achat des retraites ne cesse de s'éroder au gré des mesures de sous-indexation. Ces pertes représentent l'équivalent de 4 à 6 mois de pension en 10 ans!

Toutes les raisons d'agir massivement contre ces mesures budgétaires sont réunies. Faisons entendre la voix des retraité-es à Paris le 19 novembre!

Gilles Moindrot

JEUDI 5 NOVEMBRE

JOURNEE NATIONALE d'ACTION

Salaires, services publics, retraites, emploi

10h place de la Liberté TOURS

jeudi 3 décembre à 19 h

La santé au coeur de l'aménagement, c'est possible!

SOIREE CNP

AUX STUDIOS

Débat organisé par le CAUE, EHGT et l'intersyndicale des retraités 37

JEUDI 19 NOVEMBRE
MANIFESTATION NATIONALE
À l'appel de l'intersyndicale des retraites
s'inscrire à fgrfp37@gmail.com

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Ministère Education Nationale, jeunesse et sports

Compte-rendu de la réunion proposée par la MGEN le18 juin 2026. Si la date limite d'une décision de de mutuelle complémentaire est repoussée à 2028, les responsables ont été peu diserts sur les intérêts respectifs du contrat collectif lié aux actifs ou bien ceux d'une offre individuelle MGEN santé prévoyance.

La MGEN a invité à une présentation du nouveau contrat collectif de santé tous les syndicats et la FGR a une réunion en visio qui rassemblait toute l'académie. Etaient présents en Indre-et-Loire la FSU, le SNES, le SNUipp, le SE et la FGR37. Des responsables régionaux MGEN ont présenté un document incomplet et ensuite répondu à quelques questions : 1 ou 2 par département.
Les responsables MGEN se sont souvent retranchés derrière l'Etat ou le comité de suivi national auquel participent les organisations syndicales. Ils ont mis en avant leurs difficultés pour répondre aux situations des actifs qu'ils ont priorisées et décidé de traiter ensuite les collègues qui partent en retraite depuis le 1er mai 2026 et … ensuite le « stock » c'est-à-dire les retraités ayant liquidé leurs pensions avant le 1 mai.
Ils ont rappelé des éléments connus et apporté quelques précisions : les conditions d'éligibilité :

- tous les retraités titulaires d'une pension de droit direct : en revanche un retraité non fonctionnaire bénéficiaire d'une pension de réversion d'un conjoint fonctionnaire n'est pas éligible
- à partir du 1 mai 2016, un agent partant en retraite doit être bénéficiaire actif du contrat obligatoire MGEN des actifs pour adhérer au contrat collectif. S'il est dispensé, il n'est pas éligible.
- les bénéficiaires conjoints et enfants peuvent également adhérer au contrat collectif.

L'adhésion est toujours volontaire, elle s'effectuera en contactant un conseiller MGEN au 09 72 16 17 qui renseignerait accompagnerait et proposerait un devis entre les différents propositions de la mutuelle: adhérait au contrat collectif lié aux actifs ou bien choisir une offre individuelle MGEN santé prévoyance. Après la fourniture de documents, l'adhésion serait réalisée.

ATTENTION : Pour les personnels partant en retraite, la couverture complémentaire cesse à la date du départ. Le choix doit s'effectuer dans l'année 2026. Le collègue dispose d'un an pour adhérer au contrat collectif. Dans l'intermédiaire il peut conserver sa mutuelle historique ou contracter un autre assureur.

Cotisation d'équilibre ?

Dans le contrat collectif PSC du ministère, la solidarité intergénérationnelle et la prise en compte des revenus disparaissent et la cotisation augmente en fonction de l'âge
jusqu'à un maximum de 175 % de la« cotisation d'équilibre ». Le montant de la « cotisation d'équilibre » est déterminé chaque année afin d'équilibrer recettes et dépenses. Il est très peu probable qu'il évolue à la baisse.

En septembre 2026, pour le Panier Socle uniquement (sans les options en Santé et les garanties Prévoyance) le montant est progressif en fonction du nombre d'années en retraite:

Retraités en	Calcul	Montant
1/09/2026	78,05 €	78,05 €
2 ième	78,05 x 125 %	97,57 €
3, 4 et 5 ième	78,05 x 150 %	117,08 €
6 ième	78,05 x 165 %	128,79 €
7 ième	78,05 x 175 %	136,59 €



REUNION FGR : PSC et SECURITE SOCIALE de la FGR 37

Ministère de l'économie et des finances

Ce n'est pas la mutuelle « historique », la MGEFI qui a été retenue par le ministère (pour 4 ans) mais une start-up dénommée ALAN, fondée en 2016. Depuis sa création, ALAN a toujours connu des résultats déficitaires. Pour info : https://fr.wikipedia.org/wiki/Alan_(entreprise).
Le système retenu est presque identique à celui décrit ci-contre. Les retraités peuvent choisir le contrat collectif ALAN mais peuvent aussi rester adhérents à la MGEFI, d'autant plus que les assemblées générales d'Ociane Matmut et de la MGEFI, ont approuvé le 20 juin 2026 leur fusion au sein d'une nouvelle mutuelle : Matmut Santé Prévoyance. Les contrats souscrits restent applicables.
Mise en place le 01/01/2027 pour les 1 374 000 adhérents.

RETRAITES

Rassemblement pour la revalorisation des pensions

Alors qu'un conseil d'administration de l'Agirc-Arrco, qui gère les retraites complémentaires principalement des salariés du privé, s'est tenu hier autour de la revalorisation des pensions, l'intersyndicale des retraités d'Indre-et-Loire était réunie dès 10 h, devant les bureaux du Medef, à Tours. En dix ans, l'intersyndicale annonce une perte de six mois de pension, *« c'est a minima 10 % d'augmentation immédiate que nous exigeons. »* Pour valoriser les pensions, l'intersyndicale a des propositions, *« comme l'arrêt des exonérations des cotisations sociales dont bénéficient les entreprises : 87 milliards d'euros en 2025 ! »*, assure Christian Dufraisse, cosecrétaire de l'union syndicale des retraités CGT. D'ores et déjà, une nouvelle mobilisation syndicale est prévue le 19 novembre, à Paris.

Retraites complémentaire
Journée nationale
du 14 octobre



etraités ont manifesté devant les locaux du Medef à Tours.
NR, Pascaline Mesnage)

68 ième CONGRES de la FGR-FP à Port Leucate : compte-rendu

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique a tenu son 68 ième congrès à Port Leucate les 19, 20, et 21 mai 2026 . Entre bilan, perspectives d'actions et évolution des statuts, le compte-rendu d'une déléguée de la FGR 37.



Protection sociale : Indissociable des mobilisations passées , l'avenir de la Sécurité Sociale est et sera l'enjeu majeur des années à venir. La FGR-FP s'est résolument inscrit dans sa défense par ses mobilisations. Elle porte au quotidien, une parole experte, fédératrice et revendicative .

Au niveau local comme national avec les collectifs et le Groupe des neuf, elle porte l'épineux dossier de l 'accès aux soins .Ses revendications et son expression restent entières notamment sur la question du vieillissement et de l 'autonomie face à la stratégie dilatoire du pouvoir .Enfin, sur la question de la mise en place de la PSC, elle continuera à apporter les informations nécessaires à toutes et à tous, tout en promouvant la nécessité de la prise en charge à 100% des soins prescrits par la Sécu.

Fiscalité : L'incroyable cumul des richesses par un pourcentage infime de la population, les stratégies révélées du contournement de l'impôt, exacerbent les inégalités .Alors que 40 % du budget de l'état va au soutien direct et sans contrôle aux entreprises , le pouvoir convoque le constat des déficits pour renforcer une politique austéritaire . Le pays supporte de moins en moins cette politique menée au nom de l'emploi et de la réindustrialisation du pays , démentie par les faits et qui conduit de plus en plus à une paupérisation marquée par des plus bas revenus, à une crise sans précédent des services publics .

Fonction publique :

La réduction récurrents des budgets de l 'Etat affecte directement son fonctionnement . La réduction de ces budgets, que ce soit à l 'Education,la Recherche, la Justice ou la Santé, est organisée par les gouvernements eux-mêmes .Le blocage des salaires, les recrutements d'agents contractuels, les conditions de travail exténuantes, la disparition des Services publics de proximité attestent une volonté politique de réduire son rôle redistributeur et de maintien de la cohérence territoriale et nationale .

Action :

La FGR-FP s'est impliquée dans toutes les mobilisations sociales interprofessionnelles marquant le lien entre travail et retraite, entre fiscalité et redistribution . Elle milite aussi pour des expressions et des mobilisations spécifiques des retraité.es .Elle continue à porter la volonté d'unité la plus large possible, renforcée au Groupe des neuf, étendue au Pôle des retraités, associée à la Convergence des Services publics et au Tour de France de la Santé .

Vie interne :

Les CEN se sont réunies 3 fois par an . Les groupes de travail ont fourni un effort considérable . La FGR-FP doit réfléchir collectivement à l 'épineuse question du renouvellement de ses structures et de ses devenirs . Nous devons toutes et tous contribuer à renforcer et à animer une FGR-FP ouverte, mobilisée, pluraliste et unitaire en occupant toute notre place dans le mouvement social .

En conclusion : Les Retraité.es subissent parce qu'ils en sont l 'incarnation, toutes les attaques du gouvernement contre notre modèle social . Ces attaques sont relayées par une presse souvent complaisante . La FGR-FP a toujours fait front, a toujours tenu et démontré l'inanité des propos, de l 'abattement des 10 % à la revalorisation des pensions .Elle a rédigé le manifeste des retraité.es qui vise à marquer à la fois notre réalité sociale, nos droits issus du travail et notre place dans la société .Les mêmes causes produisant les mêmes effets, face à la constante des politiques, nous aurons encore toutes et tous à nous mobiliser et ce dans un cadre unitaire le plus large possible .Ces temps sociaux de mobilisation et d'expression s 'articuleront sur la question de la revalorisation des pensions, de la Protection Sociale autour de revendications concrètes .

Françoise BEZANÇON Lesné

Manifestation nationale des retraité·es le 19 novembre à Paris

Le gouvernement veut prendre 5,5 milliards d'euros dans les poches des retraité·es qualifié·es de privilégié·es avec deux mesures d'austérité.

Pendant ce temps, les actionnaires se gavent avec 60 milliards de dividendes distribués au 1er semestre 2026.

Le gouvernement refuse de **revaloriser toutes les pensions et retraites de base pour nous voler 4,1 milliards d'euros !**

- **Seulement les pensions inférieures à 85 % du SMIC** (1 260 €, soit de 77 euros en dessous du seuil de pauvreté) seraient revalorisées du montant de l'inflation. Cela concerne 28 % des retraité·es, essentiellement des femmes.
- **Les pensions comprises entre 1 260 euros et 2 034 euros ne suivraient pas l'inflation**, leur revalorisation serait fixée par décret. Cela concerne 35 % des retraité·es.
- **Les pensions supérieures à 2 034 euros seraient gelées pour 18 % des retraité·es.**

Nous subissons toutes et tous des dépenses contraintes (énergie, transports, alimentation, logement, santé) qui augmentent plus vite que l'inflation officielle.

Ces désindexations différentes divisent les retraité·es et remettent en cause l'application de la loi (code de la Sécurité sociale) et notre droit à revalorisation des pensions.

Il veut diminuer l'abattement de 10 % du calcul de l'impôt et nous voler 1,4 milliard d'euros.

Actuellement, l'abattement de 10 % est limité à 4 439 €, ce plafond passerait à 3 000 €. La perte de pouvoir d'achat commencerait à 10 € pour un revenu mensuel moyen de 1 625 €, puis elle augmenterait selon le revenu, jusqu'à 860 € pour les 10 % des pensions les plus élevées.

Ces projets régressifs sont porteurs d'injustice sociale. De l'argent, il y en a pour financer le budget.

Son utilisation est un choix politique :

- STOP aux aides aux entreprises (211 milliards en 2025) sans contrôle ni contreparties.
- STOP aux exonérations de cotisations sociales (87 milliards en 2025).

Le gouvernement a reculé en 2025 et 2026 sur ses mesures visant les retraité·es

Pour repousser celles du PLF et PLFSS 2027

Participez massivement à la manifestation nationale des retraité·es le 19 novembre à 13h en direction des Invalides.

Par notre mobilisation, imposons :

- L'indexation a minima de toutes les pensions sur l'inflation au 1er janvier 2027
- Le rattrapage des pertes subies (depuis 2017)
- L'indexation des pensions sur le salaire moyen
- Aucune retraite inférieure au SMIC pour tout·e retraité·e ayant une carrière complète.
- Le maintien de la majoration de retraite pour les deux parents ayant élevé 3 enfants ou plus.
- Le refus de la remise en cause de l'abattement de 10 %.

Par notre action, luttons aussi :

- Pour l'accès à la santé de toutes et tous et l'amélioration du système de santé public.
- Pour le retour et le maintien de services publics de proximité avec du personnel.